

# EVALUATION DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES EN 2020-2021 (vague B)

## Phase d'autoévaluation

### PREAMBULE

L'autoévaluation et l'évaluation externe sont deux outils d'une démarche maîtrisée de développement de l'université. Pour la gouvernance de l'université, l'auto-évaluation permet une analyse de son fonctionnement et de son développement au regard de ses objectifs. Elle est complétée avec l'évaluation externe par le HCERES.

Ces deux phases se déroulent successivement et s'articulent ensemble pour former une politique de la qualité.

Ce document vise à présenter la phase **d'auto-évaluation** de l'établissement. Elle consiste à opérer **une pause à un moment donné** et à prendre un peu de **distance par rapport au quotidien des activités** pour porter un **regard critique sur leur mise en œuvre et leurs résultats**. Son élaboration est guidée par des objectifs de **transparence et de rigueur**.

Ce processus collectif contribue à approfondir l'identification des enjeux devant lesquels l'établissement est placé et constitue une étape importante dans **l'élaboration de nouveaux objectifs stratégiques et dans le choix des moyens à mobiliser**.

Une telle démarche est d'autant plus efficace dans sa mise en œuvre et dans son acceptation qu'elle **est partagée par le plus grand nombre d'acteurs**.

**Le registre de l'auto-évaluation est celui de la sincérité et d'une réflexion réaliste et lucide.**

Enfin, le rapport d'auto-évaluation est nécessaire à l'évaluation externe. Bien que le HCERES n'impose pas l'utilisation de son **référentiel d'évaluation externe** pour l'auto-évaluation, l'articulation des deux pratiques d'évaluation, interne et externe, conduit à en faire **la trame du rapport d'auto-évaluation de l'établissement (RAE)**.

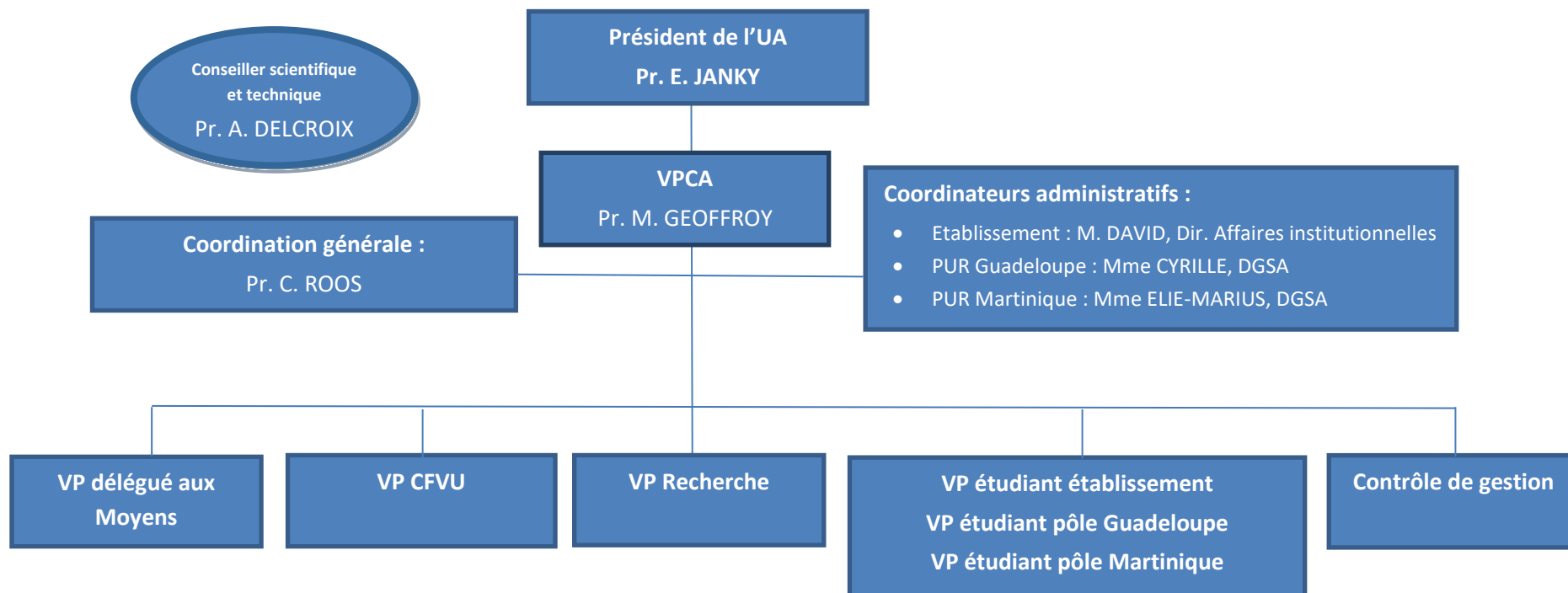
## LES ATTENDUS DU RAE

- **Les attentes concernant le contenu du rapport d'auto-évaluation**
  - L'explicitation de la méthode utilisée et des acteurs mobilisés pour la mise en œuvre de l'auto-évaluation ;
  - La présentation, par activité, de la stratégie institutionnelle et des politiques associées poursuivies durant la période de référence soumise à évaluation ;
  - La présentation des dispositifs mis en œuvre pour chaque activité au regard de la stratégie institutionnelle ;
  - L'explicitation des indicateurs de pilotage choisis pour chaque activité ;
  - L'explication pour chaque activité des données jugées utiles ;
  - Un rapport focalisé sur des dimensions d'analyse critique.
  
- **La démonstration par l'institution de différentes capacités d'analyse**
  - La capacité de l'institution à se situer dans son environnement local, national et international ;
  - La capacité de l'institution à identifier et à qualifier les résultats de sa stratégie institutionnelle ;
  - La capacité de l'institution à apprécier l'efficacité de son action et à quantifier la trajectoire parcourue pour chaque activité ;
  - La capacité de l'institution à mobiliser sa communauté tout au long de la période de référence ;
  - La capacité de l'institution à exprimer ses forces et faiblesses en explicitant comment elles ont été identifiées.

## LA METHODE

Un groupe de pilotage pour l'auto-évaluation sera installé sous l'autorité du Président de l'Université.

Il se structurera de la façon suivante :



Il aura pour rôle de piloter l'ensemble du processus : coordonner les groupes thématiques (voir ci-dessous), veiller au bon déroulement de la procédure, au respect des échéances, effectuer les synthèses intermédiaires et préparer le rapport final.

**Les groupes thématiques** sont définis sur la base des domaines et des entrées transversales du référentiel de l'évaluation externe (voir rubrique suivante). Les travaux de chaque groupe thématique sont animés par un coordonnateur thématique qui fixe le programme de travail de son groupe dans le délai imparti par la planification générale de l'auto-évaluation.

| Groupes thématiques                                | Coordonnateurs | Acteurs *   |
|--|----------------|---|
| Etablissement Pilotage stratégique et opérationnel | VP CA          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• VP pôles</li> <li>• VP Délégués</li> <li>• VP CFVU</li> <li>• VP CR</li> <li>• Directeurs de services communs et de composantes</li> <li>• Services d'appui : ensemble des services coordonnés par les DGSA et sous l'autorité du Président</li> </ul>   |
| Politique de recherche                             | Pr. C. ROOS    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• VP CR</li> <li>• VP Valorisation scientifique</li> <li>• Directeurs ED</li> <li>• Directeurs de laboratoires et de structures fédératives</li> <li>• Service d'appui : BRS/DAF/Secrétariat ED</li> </ul>   |
| Politique de formation tout au long de la vie      | Pr. C. ROOS    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• VP CFVU</li> <li>• VP Innovation pédagogique</li> <li>• VP RI</li> <li>• Directeurs et doyens de composantes (coordination et consolidation des dossiers niveau des composantes)</li> <li>• Responsables de référence</li> <li>• Responsables de diplômes (autoévaluation de chaque diplôme : les responsables de diplôme organisent le travail de l'équipe pédagogique.)</li> <li>• Services d'appui : SCD, DOSIP, STICE, SUAPS, scolarité centrale.</li> <li>• Contrôleuse de gestion</li> </ul> |
| Le lien entre formation et recherche               | Pr. C. ROOS    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• VP CR</li> <li>• Responsables de master recherche</li> <li>• Service d'appui : SCD</li> </ul>  |
| Les relations internationales                      | VP RI          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• VP CFVU</li> <li>• VP CR</li> <li>• VP Valorisation scientifique</li> <li>• Chargé de mission Partenariats dans la Caraïbe</li> <li>• Responsables de formations internationales</li> </ul>  |
| La vie étudiante                                   | VP Etudiant    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• VP étudiants polaires</li> <li>• Elus étudiants</li> <li>• Représentants associations</li> </ul>   |

\*La liste des acteurs pourra être complétée et reste indicative

## LE CONTENU DE L'AUTO EVALUATION

### *La période de référence*

La dernière auto-évaluation ayant été produite au cours de la période de création de l'Université des Antilles, il paraît pertinent de considérer comme période de référence celle de 2015-2019. Cette séquence a le mérite de saisir dans le travail d'investigation interne à mener les évolutions majeures de l'université (scission d'avec la Guyane, mise en œuvre des nouveaux statuts de l'établissement, ...) et les efforts de structuration des forces de la formation tout au long de la vie et de la recherche (contrat de site, politique de site, ...).

### *Les domaines*

Le plan du RAE doit reprendre les domaines du référentiel externe de l'évaluation. Ils sont au nombre trois domaines, chacun décliné en plusieurs références exprimant les attendus :

- Le premier domaine couvre globalement les différentes dimensions clés de la conduite de l'université ;
- Le second domaine donne une trame générique d'analyse des deux missions recherche et formation mises en œuvre par l'université ;
- Le troisième domaine couvre les dimensions liées à la réussite des étudiants.

Chaque référence doit faire l'objet d'un traitement individualisé. Pour faciliter le travail d'auto-évaluation, le référentiel présente pour chaque référence les attendus et exprime les critères du point de vue des établissements. Le parcours est donc relativement balisé.

### *Les entrées transversales*

- Le lien entre recherche et formation ;
- Les relations internationales, qui ont été intégrées dans les références des différentes activités de l'université.

## LES DOCUMENTS ATTENDUS PAR LE HCERES POUR LE 11 SEPTEMBRE 2020

| Niveaux concernés                          | Livrables attendus   | Calendrier de production  |
|--|--|---|
| <b>Etablissement</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'auto-évaluation (60 pages)</li> <li>• Document de présentation des axes stratégiques pour le contrat à venir</li> <li>• Annexes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte du contrat d'établissement en cours, et états d'avancement des indicateurs du contrat ;</li> <li>- Organigramme(s) de l'université ;</li> <li>- Comptes rendus des instances de gouvernance de l'université pour la période évaluée ;</li> <li>- Le cas échéant, comptes financiers sur la période évaluée, accompagnés du rapport de présentation de l'agent comptable ;</li> <li>- Budget 2020, et lettre d'orientation budgétaire ;</li> <li>- Autres rapports d'évaluations externes, le cas échéant.</li> </ul> </li> </ul> | <p style="text-align: center;">Mai – début juin</p>   |
| <b>Entités de recherche</b>                | <p>Dossier d'auto-évaluation par entité de recherche portant sur la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la politique scientifique de l'entité ;</li> <li>- des thématiques et des domaines de recherche choisis ;</li> <li>- des évolutions éventuelles et des raisons qui les ont motivées.</li> </ul> <p>Annexe par entité : une analyse SWOT portant sur la stratégie et les perspectives scientifiques</p>  | <p>Avril – mai 2020<br/>Au plus tard le 23 mai 2020</p>   |
| <b>Formations du 1<sup>er</sup> cycle</b>  | <p>Liste des formations existantes regroupées en champs</p> <p>L'évaluation interne individuelle de chaque formation</p> <p>Dossiers d'auto-évaluation des champs de formation</p> <p>Fiches d'indicateurs pour chacune des formations du premier cycle conférant le grade de licence</p>  | <p>2 mars 2020 au plus tard</p> <p style="text-align: center;">Avril – mai 2020<br/>Au plus tard le 23 mai 2020</p> |
| <b>Formations du 2<sup>ème</sup> cycle</b> | <p>Liste des formations existantes regroupées en champs</p> <p>Evaluation ex-post de l'offre de formation :</p>  | <p>2 mars 2020 au plus tard</p>   |



|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| Pôle/service commun/service central          | Bilans d'activités (actions menées, moyens mobilisés, modalités de pilotage, résultats) Analyse "Atouts/faiblesses/menaces/opportunités | Correspondances avec les références du référentiel de l'évaluation externe du HCERES | Correspondances avec les jalons et les indicateurs (IC) du contrat de site |
| <b><u>PÔLES UNIVERSITAIRES REGIONAUX</u></b> |   |  |  |
| PUR 971/972                                  | Pilotage stratégique et opérationnel  | Références 1, 2  | -  |
|  | Finances  | Référence 6  |  |
|  | Ressources humaines   | Référence 7  |  |
|  | Maintenance et sécurité   | Référence 8  | IC13, IC17   |
|  | SUFC : l'offre de formation continue  | Référence 11   | IC7, IC10  |
|  | CAP polaire : valorisation de la recherche  | Référence 10   | Jalon 15   |
| <b>SECTEUR SANTE</b>                         |   |  |  |
| UFR Santé                                    | Relations avec les CHU et les formations paramédicales  | Référence 3  | Jalon 9  |
| <b><u>FONCTIONS SUPPORT</u></b>              |   |  |  |
| AC   | Sécurisation des risques comptables   | Référence 6  |  |
| DAF  | Situation financière de l'université  | Référence 6  | Jalons 2, 8 – IC10, IC11   |
| DRH  | Ressources humaines   | Référence 7  | Jalons 4, 5 – IC9, IC16  |
| SGPI   | Patrimoine immobilier   | Référence 8  | IC14   |
| DSIN   | Système d'information et services numériques aux usagers  | Référence 12   | Jalon 3 – IC12   |
| Contrôle de gestion                          | Aide au pilotage  |  | Jalons 4, 8  |



|   |  |                   |                              |
|---|--|-------------------|------------------------------|
| DAJ   | Construction juridique de l'établissement          |                   | Jalons 1, 6                  |
| <b><u>FONCTIONS SOUTIEN AUX ACTIVITES</u></b> |  |                   |                              |
| BRI   | Mobilité internationale, partenariats              | Références 11, 12 | Jalons 16, 17 – IC15         |
| BRS   | Potentiel de recherche de l'université             | Référence 9       | Jalon 13, 14                 |
| Cellule HSE                                   | Politique de prévention des risques professionnels |                   | Jalon 7                      |
| DS  | Organisation et fonctionnement de la scolarité     | Référence11       | Jalon 11                     |
| DOSIP   | Insertion, orientation, handicap                   | Référence 14      | Jalons 11, 12 – IC1, 2, 3, 4 |
| ED (secrétariat)                              | Réussite en doctorat et insertion des docteurs     | Référence 13      | IC5, IC5bis                  |
| SCD   | Politique documentaire                             | Référence 13      | IC8                          |
| SUAPS   | Activités sportives et culturelles                 | Référence 15      | Jalon 18                     |
| SUMPS   | Santé des étudiants                                | Référence 15      | Jalon 18                     |

Ces fiches seront complétées par les **rapports d'activités des vice-présidents et des chargés de mission** dans leurs domaines respectifs. De la même manière que pour les pôles et les services communs et centraux, ils devront développer leurs analyses à partir des objectifs contractualisés par l'établissement avec le ministère (Contrat de site 2017-2021).

## LES DOCUMENTS ET SYNTHÈSES ATTENDUS DES GROUPES THÉMATIQUES

À réception des fiches émanant des pôles, des services communs et des services centraux, les groupes thématiques disposeront d'un délai d'un mois pour réaliser des synthèses sur la thématique qui les concerne et proposer des orientations en la matière pour la prochaine période de contractualisation.

Pour les concevoir, ils peuvent utiliser tous les outils qu'ils jugeront utiles (sondages, auditions, synthèses statistiques, ...).

Ces synthèses doivent parvenir par voie électronique à l'adresse générique [coordination.hceres@univ-antilles.fr](mailto:coordination.hceres@univ-antilles.fr) pour le 6 mai 2020 au plus tard. Les coordonnateurs seront chargés de réaliser une synthèse générale d'une vingtaine de pages. Cette dernière sera adressée aux principaux partenaires institutionnels (Régions, Rectorats, Préfectures, ...), ainsi qu'aux membres élus et personnalités extérieures du conseil d'administration.

Cette synthèse générale sera également mise en ligne sur le site Internet de l'UA pour permettre aux personnels et aux étudiants d'apporter leurs contributions à l'auto-évaluation de l'établissement.

## LES DATES CLES DU PROCESSUS D'AUTO-EVALUATION

La planification de l'autoévaluation est contrainte par la date de dépôt des différents rapports sur la plateforme PELICAN soit le 11 septembre 2020. En conséquence, le respect du planning est impératif pour permettre les échanges successifs avec le groupe de pilotage et les conseils de l'université.

Les dates clés du calendrier de préparation à retenir :

### **2 mars 2020 :**

Envoi au HCERES des listes prévisionnelles des champs de formation, des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux à évaluer.

### **6 avril 2020 :**

Date limite d'envoi à [coordination.hceres@univ-antilles.fr](mailto:coordination.hceres@univ-antilles.fr) des synthèses émanant des pôles et des services.

### **23 avril 2020 :**

Date limite d'envoi à [coordination.hceres@univ-antilles.fr](mailto:coordination.hceres@univ-antilles.fr) des dossiers d'auto-évaluation des unités de recherche et des formations de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles.

**6 mai 2020 :**

Date limite d'envoi à [coordination.hceres@univ-antilles.fr](mailto:coordination.hceres@univ-antilles.fr) des synthèses des groupes thématiques.

**Mai – juin 2020 :**

Communication d'un pré-rapport à la communauté universitaire pour recueillir les avis des personnels et des étudiants.

Rédaction du rapport d'auto-évaluation de l'établissement.

**Juin – septembre 2020 :**

Validation par les instances du rapport d'auto-évaluation de l'établissement.

**11 septembre 2020 :**

Date limite officielle de dépôt des dossiers d'auto-évaluation (RAE, champs de formation, formation, écoles doctorales, unités de recherche).

La communication sur l'exercice d'autoévaluation donnera lieu à une réunion ultérieure afin d'informer les usagers et de valoriser ce travail d'autoévaluation dans la démarche projet d'établissement.